Reprise d'études : interrogations

Par **Severine79**, le **19/05/2018** à **16:53**

Bonjour,

Je viens d'avoir 43 ans et suis titulaire d'une L1 en droit et accessoirement d'un M2 en sciences de l'éducation.
Pour de multiples raisons, je désire reprendre mes études de droit afin de devenir avocate.
Consciente de mon age et du fonctionnement du marché de l'emploi, je m'interroge entre effectuer une L3 droit du travail au CNAM et une L3 généraliste pour ensuite poursuivre sur un M1 droit du travail puis le CRFPA.

L'avantage de la L3 droit du travail est qu'elle m'apporterait une spécialisation bonifiée par un stage obligatoire de 6 mois, ce qui est loin d'être négligeable !!!
L'inconvénient est qu'il n'y a aucune UE sur la méthodologie juridique indispensable pour la suite de mon projet.

Quant à la L3 généraliste, elle me permettrait de continuer à effectuer des commentaires d'arrêt, notes de synthèse etc mais ne me permettra pas forcément de me démarquer par rapport à des juristes plus jeunes..... (au cas ou j'échouerai au CRFPA)

Alors je me sens perdue !!!!!

Je vous sollicite donc afin d'avoir vos avis....

Bien cordialement

Séverine

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **19/05/2018** à **17:30**

Bonjour,

Vous parlez d'attaquer sur une L3 ... mais si vous n'avez qu'une L1 en droit, il vous faudra redémarrer depuis la L2, sauf si vous arrivez à trouver un équivalent à la L2 mais, le cas échéant, vous devrez recommencer votre cursus.
D'ailleurs, ça ne sera pas une mauvaise chose que de reprendre les bases car la L1 et la L2 permettent de maîtriser les fondamentaux.
Sans cela, la L3 et les M1/M2 puis CRFPA etc..., risquent d'être pénibles.

Ensuite, le marché de l’emploi ne s’applique pas vraiment aux avocats ou autres professions libérales puisque vous pouvez vous installer à votre propre compte, l’insertion peut donc être facilitée.

Autre petite chose, mais c’est plutôt une histoire de charte, évitez les titres en majuscules, les formules du style « au-secours, à moi, je vais mourir ».
Essayez tant que faire ce peut de créer des sujet avec un titre qui permette d’identifier rapidement vos besoins.

Bonne soirée ;)

[EDIT LouisDD] : j'ai modifié quelque peu le titre qui était vraiment agressif et qui quand on le voit nous donne immédiatement envie de supprimer tout, alors que là le message est d'une pertinence rigoureuse !
Bonne continuation à vous !

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/05/2018** à **08:05**

Bonjour

[citation] Vous parlez d’attaquer sur une L3 ... mais si vous n’avez qu’une L1 en droit, il vous faudra redémarrer depuis la L2, sauf si vous arrivez à trouver un équivalent à la L2 mais, le cas échéant, vous devrez recommencer votre cursus. [/citation]

Effectivement, sauf à passer une validation des acquis vous n'allez pas débuter directement en L3.

Cela dit, après la L2, si vous êtes vraiment sûr de vouloir vous spécialiser en droit du travail alors vous pouvez allez en L3 droit du travail. Si vous avez encore un doute alors mieux vaut faire une L3 droit privé généraliste.

Par **Severine79**, le **20/05/2018** à **11:13**

Bonjour,

Chris39100: Tout d'abord, je vous remercie pour votre réponse.
Ensuite, je vous prie de m'excuser si mon titre vous a paru agressif même si je ne vous rejoins pas sur ce point.
Enfin, concernant la L3 droit du travail CNAM, sont admis des personnes titulaires de 120 ECTS et étant titulaire d'un M2 sciences de l'éducation, je peux donc m'y inscrire . Mais je m'interroge sur l'absence de méthodologie juridique préjudiciable à la réalisation de mon projet.
Isidore Beautrelet: Je vous remercie pour votre réponse et suis effectivement très intéressée par le droit du travail.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je vous souhaite à chacun une excellente journée.

Séverine

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/05/2018** à **11:29**

Bonjour

[citation] Enfin, concernant la L3 droit du travail CNAM, sont admis des personnes titulaires de 120 ECTS et étant titulaire d'un M2 sciences de l'éducation, je peux donc m'y inscrire . [/citation]

J'ignorais cela ! Et effectivement, c'est assez bizarre que l'on vous autorise à démarrer directement en L3 alors que vous n'aurez pas vu la méthodologie des différents exercices.
Je ne sais si vous avez gardé quelques souvenirs de votre première année ...
Quoiqu'il en soit, pour moi il serait plus prudent de demander plutôt à intégrer une L2. Certes, cela vous fait perdre un an, mais vous allez revoir la méthodologie ce qui est primordiale pour réussir.

Par **LouisDD**, le **20/05/2018** à **17:02**

Yo

[citation]Ensuite, je vous prie de m'excuser si mon titre vous a paru agressif même si je ne vous rejoins pas sur ce point.[/citation]

En fait c'est d'une part parce que sur le net écrire en majuscule veut dire crier, et d'autre part nous concernant c'est rarement un message conforme (plus ou moins) qui arrive en cliquant sur le titre... Et puis évidemment si tout le monde mettais aidez moi, urgent et autres, on ne s'y retrouverai pas et ces termes ne permettent pas une bonne visibilité de votre sujet, de deux ça nous incite pas vraiment à répondre, parce qu'on trouve alors que l'auteur n'est pas gonflé quand il se juge lui même plus urgent ou plus en besoin d'aide que les autres

C'est pourquoi notre charte inclu cette règles d'éviter les titres en majuscules ou autres éléments dont j'ai expliqué la teneur.

Si jamais le titre ainsi modifié ne vous plaît pas vous pouvez toujours en proposer un autre

Mais maintenant que vous avez des réponses c'est à mon avis peu judicieux

D'autre part je rejoins mes prédécesseurs, la méthodologie est une chose très importante même primordiale en droit, ainsi aller directement en L3 pourrait être difficile à ce niveau, mais rien d'irratrapable, il vous faudra juste fournir un peu plus de travail et faire plus d'efforts que vos camarades. Il me semble que pour la méthodo le manuel "je veux réussir mon droit" est un bon investissement. Ensuite ce sera les TD qui pour vous seront cruciaux pour

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

comprendre et intégrer au plus vite les divers exo juridiques.
Ensuite point auquel il faut penser, sortant de la vie active pour reprendre les études faut se remettre dans le bain, donc une difficulté en plus (enfin selon votre personnalité) à mon sens.

Concernant votre hésitation entre deux L3 différentes, sachez que globalement il n'y a pas de vraie spécialisation en L3 (faire telle L3 ne vous coupera pas tel M1), c'est plutôt à partie de la L3 qu'on choisi un peu plus nos matières selon ce que l'on envisage par la suite.
Et attention au CRFPA qui a un programme fixe si je ne m'abuse, donc trop vous spécialiser sur des domaines absents ou peu valorisés au concours pourrait vous coûter cher lors des révisions qui vont vous demander de fournir un travail supplémentaire pour vous remettre à niveau.
Ainsi prêtez attention au programme du concours, et à la façon de se spécialiser en avocat dans le droit du travail...
Toujours sur le concours, Il peut être difficile de mêler M1 et préparation au concours, attention donc si en plus de ces deux exigences il y a une vie professionnelle et/ou de famille derrière...

À plus

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés